



DECLARATION DE SARREBRUCK SUR LA COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE DANS LES REGIONS FRONTALIERES

La France et l'Allemagne célèbrent en 2013 le 50ème anniversaire de la signature du traité de l'Élysée, qui a scellé leur réconciliation après deux Guerres mondiales dans la première moitié du XXème siècle. Le 22 janvier dernier à Berlin, le 15ème Conseil des ministres franco-allemands a adopté une Déclaration intergouvernementale accordant une large place à la coopération transfrontalière et à l'intégration entre régions. Cette Déclaration dispose notamment que « sous la conduite des Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande [, les deux Etats] s'engageront à ce que les régions transfrontalières franco-allemandes se rapprochent davantage, notamment dans les secteurs de l'économie, du marché du travail, de la santé, de la formation, de l'éducation et de la sécurité». Cette volonté commune illustre notre conviction que l'Union européenne doit se construire pour et avec ses citoyens : l'histoire et la géographie permettent de faire du voisinage franco-allemand un exemple, une référence et un atout pour toute l'Europe.

Après les conflits douloureux du passé, les populations des régions frontalières oeuvrent tout particulièrement au développement de l'amitié franco-allemande et ont accompli un travail pionnier dans de nombreux domaines. Elles ont apporté une précieuse contribution à la réconciliation de nos peuples. Sans leur engagement, nos relations n'auraient pu atteindre leur intensité et leur qualité actuelle.

L'Allemagne et la France constituent actuellement le moteur de l'Union européenne. Leur coopération en matière politique, économique, sociale et culturelle est particulièrement étroite et dynamique. L'espace transfrontalier est le lieu par excellence de la construction européenne. C'est là que les progrès de l'intégration se traduisent le plus concrètement pour les citoyens. Justement à un moment où de nombreux citoyens semblent se détourner de l'Europe, la coopération transfrontalière est un exemple concret de la valeur ajoutée

qu'apporte notre Union européenne. De nombreuses solutions qui déterminent aujourd'hui le quotidien de tous les Européens partent d'initiatives et d'impulsions de la coopération transfrontalière prouvant ainsi sa « plus-value » à la fois pour les habitants de ces régions et pour l'Union elle-même.

Au cours des dernières années, après la mise en place du marché intérieur européen et des accords de Schengen, les possibilités de rapprochement se sont multipliées et diversifiées, Cette évolution a débouché sur des chances et possibilités nouvelles. Elle nous confronte cependant aussi à de nouveaux défis. Depuis 2009, le dialogue franco-allemand sur la coopération frontalière examine les questions essentielles qui se posent entre tous les échelons administratifs territoriaux des deux pays.

La coopération particulièrement étroite et les échanges intensifs entre régions transfrontalières ont atteint des niveaux élevés. Cependant, il en découle de nouvelles tâches auxquelles il convient de s'atteler.

Dans ce contexte, les Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande, M. Michael Link et M. Thierry Repentin suivant une invitation de la ministre-présidente de la Sarre et la Plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne chargée des relations culturelles franco-allemandes, Madame Annegret Kramp-Karrenbauer, se sont rencontrés à Sarrebruck et comme orientation pour le travail futur, se sont accordés sur l'agenda suivant :

1. Education et formation professionnelle

Un renforcement des échanges en matière d'éducation et de formation professionnelle est essentiel pour développer la coopération franco-allemande dans les régions frontalières car c'est à cette seule condition que l'on parviendra à susciter l'enthousiasme de la jeunesse pour cette coopération.

- a. Nous saluons le fait qu'un programme d'échange transfrontalier en matière de formation en alternance ait été mis en place dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Les autorités compétentes ont trouvé des solutions pragmatiques à cet égard, notamment aussi pour les délicates questions de financement. Nous invitons les autorités compétentes d'autres

régions frontalières à suivre l'exemple de l'Eurodistrict Strasbourg/Ortenau et à élaborer d'ici la fin 2014 des programmes analogues de formation en alternance.

- b. Nous saluons le travail effectué par la chambre de commerce et d'industrie de la Meurthe-et-Moselle (E2C Lorraine) et le TÜV Nord Bildung Saar en vue de la création de la première école transfrontalière de la deuxième chance. Cette école va offrir à de jeunes français et de jeunes allemands sortis du système scolaire un cursus de formation (dont 30% des enseignements seront consacrés à des projets franco-allemands) leur permettant une insertion professionnelle efficace.
- c. L'objectif devrait être de créer dans la région frontalière des sections franco-allemandes dans les lycées professionnels en France et en Allemagne, sur le modèle de la section professionnelle franco-allemande mise en place pour le domaine de l'aéronautique au « lycée professionnel » de Latresne (Académie de Bordeaux.). En Grande Région, la création d'une filière franco-allemande dans le domaine d'application des métiers liés à l'automobile est déjà en prévision.
- d. En ce qui concerne la reconnaissance de la formation continue des conducteurs routiers professionnels transfrontaliers, des progrès ont été réalisés, la partie allemande acceptant de compléter sa réglementation pour délivrer des cartes de qualification de conducteur au plus tard au 31 décembre 2014. La partie française sensibilisera ses corps de contrôle sur la situation particulière des conducteurs frontaliers français pendant la période transitoire.
- e. L'apprentissage de la langue du voisin est une condition indispensable de la compréhension mutuelle. En Allemagne et en France, il conviendrait donc, au plus tard à partir de 2014, d'enseigner la langue du voisin dès l'école primaire tout particulièrement dans les régions frontalières. Dans l'enseignement professionnel, en outre, l'apprentissage des langues doit être encore nettement développé. C'est à cette seule condition que les citoyens auront plus tard la possibilité de travailler vraiment de part et d'autre de la frontière.

2. Marché du travail

L'intégration des deux marchés du travail offre des chances substantielles pour la croissance et l'emploi de part et d'autre de la frontière et aide les régions à devenir un espace

économique unique. Les premières expériences du projet pilote d'agence pour l'emploi franco-allemande à Kehl sont encourageantes. Pour nous rapprocher de l'objectif de marchés du travail communs dans les régions frontalières, les mesures suivantes sont prioritaires :

- a. D'ici mi-2014, l'objectif devrait être de créer de nouvelles agences pour l'emploi franco-allemandes dans la zone frontalière, notamment entre la Moselle et la Sarre où une convention visant à créer un relais transfrontalier dans deux agences, celle de Sarreguemines en France et la Bundesarbeitsagentur de Sarrebruck devrait être signée en septembre 2013.
- b. Les réseaux existants EURES [European Employment Services] qui encouragent la mobilité sur le marché du travail dans les régions frontalières franco-allemandes sont cruciaux pour la poursuite de l'intégration des marchés du travail des deux pays. L'Allemagne et la France se mobiliseront lors des futures négociations sur la mise en oeuvre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union européenne en vue d'un financement approprié.

3. Coopération policière

La coopération policière entre l'Allemagne et la France dans le cadre du Traité de de Prüm et de l'accord de Mondorf est un succès. Elle permet, dans le respect de la souveraineté et des règles constitutionnelles de chaque Etat, une collaboration efficace de part et d'autre de la frontière. Toutefois, les régions frontalières sont également confrontées à de nouveaux défis et le développement de nouvelles formes de coopération, plus ambitieuses et plus intégrées, apparaît en outre possible. Dans ce contexte, les mesures ci-après sont prioritaires :

- a. Nous appelons à exploiter de façon pragmatique et développer encore les marges de manœuvres existantes, en s'appuyant sur les travaux en cours du Groupe de travail commun et du Groupe des experts de l'Accord de Mondorf et leurs recommandations futures. Un rapport à ce sujet sera diffusé dans la perspective de la 5ème réunion du dialogue franco-allemand sur la coopération frontalière, en 2014.
- b. L'unité commune de police fluviale sur le Rhin constitue un bon exemple de coopération franco-allemande réussie. Celle-ci opère actuellement à titre expérimental. Nous nous

félicitons du fait que les négociations sur un accord relatif au maintien de la police fluviale commune sur le Rhin soient bien avancées et appelons à les conclure dans le courant de l'année 2014, afin que le projet repose durablement sur un cadre juridique assuré.

4. Transports transfrontaliers

Des infrastructures de transport local et longue distance fiables et fonctionnant sans problèmes constituent des conditions indispensables pour la mobilité transfrontalière et la cohabitation. Dans ce contexte, les mesures ci-après sont prioritaires :

- a. L'amélioration des dessertes entre Paris et Francfort sur le Main via Sarrebruck constitue pour les deux parties un projet important. Nous espérons avoir levé d'ici à fin 2018 les obstacles techniques actuels concernant la construction des lignes et les conditions de sécurité.
- b. Les liaisons ferroviaires transfrontalières de proximité feront l'objet d'une attention toute particulière de la part des deux parties qui s'efforceront d'établir les conditions économiques et financières propices à leur développement futur.
- c. Pour faciliter la mise en place de services de transport routier de personnes transfrontaliers, nous nous efforçons de simplifier les procédures décisionnelles dans le respect des compétences de chacun des acteurs et d'accompagner les initiatives des collectivités locales dans ce domaine. A cet effet, nous appelons à examiner, d'ici mi-2014, comment les Groupements européens de coopération territoriale (GECT) peuvent constituer un instrument adéquat.
- d. Des services de taxis transfrontaliers simples constituent aussi une condition de l'intégration des régions frontalières. Les autorités compétentes des deux pays devraient, d'ici la 5ème réunion du dialogue franco-allemand sur la coopération frontalière en 2014 au plus tard, identifier des solutions pragmatiques à ce sujet, dans le respect des législations nationales respectives et de la réglementation européenne sur la libre circulation des personnes.

5. Energie

Le renforcement de la coopération transfrontalière franco-allemande dans le secteur énergétique est un moyen de faire face ensemble aux défis économiques et écologiques futurs.. Dans ce contexte, les mesures ci-après sont prioritaires :

- a. Le réseau TRION pour le climat et l'énergie dans le Rhin supérieur constitue un projet exemplaire en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Nous sommes favorables à une pérennisation du réseau après juin 2015 afin de permettre à la région du Rhin Supérieur d'être un véritable modèle pour la transition énergétique.
- b. La question des installations nucléaires frontalières et de leur sûreté est essentielle et préoccupe les citoyens de part et d'autre de la frontière. Dans ce contexte, l'Allemagne et la France approfondiront encore davantage leurs échanges d'informations dans ce domaine.

6. Soins de santé transfrontaliers

Des soins de santé transfrontaliers fonctionnant sans difficultés offrent diverses facilités aux citoyens et peuvent de plus contribuer à une meilleure utilisation des ressources existantes. Une coopération toujours plus étroite peut sauver des vies humaines. La poursuite du développement de la coopération en matière de santé revêt donc une importance essentielle. Dans ce contexte, les mesures ci-après sont prioritaires :

- a. Nous appelons à développer encore les soins ambulatoires, surtout en zone rurale. Dans ce cadre, nous viserons, dans les plus brefs délais possibles, l'ouverture de premiers cabinets médicaux transfrontaliers.
- b. L'échange de professionnels de santé devrait être développé.
- c. La convention de coopération entre le SHG [SaarlandHeilstättenGmbH] KlinikenVölklingen et le CHIC (Centre hospitalier interCommunal) de Forbach dans le domaine de la cardiologie montre la voie à suivre. Elle permet par exemple la prise en

charge d'urgence de patients victimes d'un infarctus au stade aigu originaires de Lorraine dans le centre de cardiologie de Völklingen. Sur le modèle de cette convention de coopération, de nouvelles coopérations devraient être convenues d'ici la fin 2014, améliorant encore la prise en charge médicale de la population dans la zone frontalière.

7. Questions fiscales

La France et l'Allemagne tiennent à supprimer les obstacles liés au droit fiscal pour les échanges économiques transfrontaliers. La nouvelle réglementation relative à l'imposition des pensions de l'assurance sociale allemande, adoptée en Allemagne à la demande de la cour constitutionnelle, a eu des effets sur la situation d'anciens travailleurs transfrontaliers résidant en France. Les négociations en cours entre les ministères des finances français et allemands sur la possibilité d'amender la convention franco-allemande relative à la double imposition s'intensifieront avec l'objectif de parvenir si possible à une solution mutuellement satisfaisante d'ici la fin 2013.

8. Région du Rhin supérieur et Grande Région

La région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur et la Grande Région constituent des modèles à l'échelle européenne pour la coopération transfrontalière. L'Allemagne et la France y collaborent intensivement avec la Suisse, le Luxembourg et la Belgique dans tous les domaines de la vie publique. Dans le cadre d'un dialogue étroit entre citoyens, hommes politiques et administrations de tous les pays et régions participants, la coopération est développée activement en permanence. Les deux Secrétaires généraux appuient expressément ces travaux.

Sarrebruck, 15 juillet 2013